

GUIDE - FICHE DES MESURES DE SÉCURITÉ

Code de sécurité des travaux, Chapitre Distribution

Le présent guide sert à spécifier les informations à consigner sur la *Fiche des mesures de sécurité relatives au Code de sécurité des travaux, chapitre Distribution* et, s'applique :

- à tout travail exécuté sous un des régimes du *Code de sécurité des travaux* du chapitre Distribution : Autorisation de travail, Accord, Retenue et en Autoprotection lorsqu'une instruction au personnel est réalisée;
- lors de l'utilisation de la mesure de sécurité Gestion des câbles souterrains (concession);
- lorsqu'un employé travaille seul au mesurage et que plus de 2 (3 et plus) dispositifs d'isolement des sources d'énergie sont condamnés.

Chaque *Fiche des mesures de sécurité* est identifiée avec un numéro séquentiel. La fiche doit accompagner les travaux du début à la fin et elle est transférée d'un RDT à l'autre lors des changements de RDT.

À la fin des travaux, le RDT doit acheminer la ou les fiches à son supérieur hiérarchique. Le supérieur hiérarchique doit vérifier chacune de ces fiches pour en évaluer la conformité. Il doit les conserver pour une période d'un an.

Ce guide remplace et élimine la *D.24-12 Modalités d'application de la fiche des mesures de sécurité relatives au Code de sécurité des travaux*.

Note : Des photocopies de la Fiche des mesures de sécurité du RDT désigné peuvent être utilisées pour éviter la réécriture des informations communes aux autres RDT. La ligne adjacente au numéro de la fiche sera utilisée en y inscrivant le numéro correspondant à l'Autorisation de travail connexe (ex. : -01, -02, etc.).

Les nouveautés et les changements associés à la 7^e édition du CDST sont identifiés dans la marge de droite au moyen de ce symbole.  Placer le curseur sur le symbole pour obtenir plus d'informations.

Informations à consigner

1. Identification			
Description des travaux	Date	AAAA-MM-JJ	Changement indirect de RDT
Lieu de la zone de travail			Nom du RDT qui quitte :
Numéros de ligne			Régime de travail :
			Numéro du régime :
			Numéro du scellé de transfert :

- Inscrire une brève description des travaux à effectuer et la date d'ouverture de la fiche;
- Inscrire le lieu de la zone de travail (adresse civique et numéro IRD lorsqu'applicable, chambre électrique, poste client, numéro d'ordre de travail mesurage, etc.);
- Inscrire les numéros de lignes sur lesquelles sont réalisés les travaux (en souterrain, ces informations ne sont pas nécessaires si la concession est utilisée).
- Lorsqu'un changement indirect de RDT est planifié, compléter toutes les informations suivantes : nom RDT qui quitte, régime de travail, numéro du régime et le numéro du scellé de transfert.



2. Instructions particulières

Informations relatives aux travaux – visite préalable

- Consultation de la documentation pertinente liée à la tâche (Fiche de séquence, bulletin manœuvre, etc.)
- Instructions particulières du gestionnaire

Signature du gestionnaire : _____ Date : AAAA-MM-JJ

2. Instructions particulières

- Lorsqu'une visite préalable a été réalisée, cocher pour confirmer la consultation des informations relatives aux travaux (fiche de séquence, bulletin de manœuvre, autres documentations ou informations pertinentes, etc.);
- Cocher et inscrire si des instructions particulières sont reçues du gestionnaire. Le gestionnaire appose sa signature et la date.

3. Responsable des travaux désigné

Prénom et nom	Prénom et nom (changement)
Prénom et nom (changement)	Prénom et nom (changement)

3. Responsable des travaux désigné

- Lorsqu'un RDT désigné est utilisé, inscrire le nom en lettre moulée du RDT désigné.

4. Condamnation mode Délégués : délégués

Prénom et nom	Prénom et nom	Prénom et r
Prénom et nom	Prénom et nom	Prénom et r

4. Condamnation mode Délégués

- Lorsque le mode de condamnation Délégués s'applique, les délégués ayant réalisé la condamnation et la décondamnation matérielle de la zone protégée inscrivent leurs noms en lettre moulée.

5. Suivi de la condamnation matérielle des dispositifs d'isolement des sources d'énergie

Dispositif d'isolement sources énergie/LCLCL	Emplacement	Référence/ Fiche cadenassage	Condamnation		
			N° cadenas ou pancartes (✓)	Installée (init.)	Enlevée (init.)
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
<input type="checkbox"/> P.C. M.S. <input type="checkbox"/>					
	MALT <input type="checkbox"/>				
	MALT <input type="checkbox"/>				
	MALT <input type="checkbox"/>				
	MALT <input type="checkbox"/>				

5. Suivi condamnation matérielle des dispositifs d'isolement des sources d'énergie

- Cocher la case P.C. lorsque le dispositif d'isolement des sources d'énergie est utilisé comme point de coupure de zone protégée;
- Cocher la case M.S. lorsque le dispositif d'isolement des sources d'énergie est utilisé comme mesure de sécurité de la zone de travail;
- Indiquer l'adresse civique correspondant à l'emplacement de chaque dispositif d'isolement des sources d'énergie (et/ou des MALT selon le cas);
- Cocher la section MALT lorsque la localisation physique de la MALT n'est pas au même emplacement que le dispositif d'isolement des sources d'énergie et indiquer le lieu de l'installation dans l'emplacement (4 dernières lignes de la section);
- Inscrire les numéros de référence selon la condamnation matérielle réalisée (voir Document de référence D.24-12) ou inscrire le numéro de la fiche de cadenassage lorsqu'applicable;
- Inscrire le numéro du cadenas de condamnation ou mettre un crochet si une pancarte de condamnation a été utilisée;
- Inscrire les initiales du RDT ou celles d'un des délégués lors de la condamnation et la décondamnation matérielle des dispositifs d'isolement des sources d'énergie.

6. Modification ZP

Date d'annulation du point de coupure (AAAA-MM-JJ)

6. Modification de la zone protégée

- Inscrire la date de la modification sur la ligne correspondant à chaque point de coupure annulé;
- Inscrire à la section 5 les informations relatives aux nouveaux points de coupure;
- Rayer de la section 5 les informations relatives aux points de coupure qui ne correspondent plus à la zone protégée.

7. MALT

Installée (init.)	Enlevée (init.)	Installée (init.)	Enlevée (init.)	Installée (init.)	Enlevée (init.)	Installée (init.)	Enlevée (init.)
VAT <input type="checkbox"/>							
VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>	
VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>	
VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>	
VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>	
VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>	
VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>		VAT <input type="checkbox"/>	

7. MALT

- Sur la ligne qui correspond à l'emplacement des MALT, cocher la case VAT au moment où l'absence de tension est réalisée;
- Inscrire les initiales de la personne qui est responsable d'installer et enlever les MALT;

Note : Les colonnes supplémentaires sont utilisées lorsqu'il est nécessaire d'enlever et de remettre des MALT suite à un essai diélectrique (défauts répétitifs).

8. Suivi de la condamnation matérielle des dispositifs de réenclenchement des disjoncteurs en ligne non télécommandés

Disjoncteur Référence/LCLCL ()	Emplacement	Condamnation		
		N° cadenas ou pancartes (✓)	Installée (init.)	Enlevée (init.)
()				
()				
()				

8. Suivi de la condamnation matérielle des dispositifs de réenclenchement des disjoncteurs en ligne non télécommandés

- Inscrire les numéros de référence (LCLCL et modèle) selon la condamnation matérielle réalisée (voir Document de référence D.24-12);
- Indiquer l'adresse civique correspondant à l'emplacement du disjoncteur;
- Inscrire le numéro du cadenas de condamnation ou mettre un crochet si une pancarte de condamnation a été utilisée;
- Inscrire les initiales du RDT ou du délégué responsable lors de la condamnation et la décondamnation matérielle du disjoncteur.



9. Régime de travail et concessions

Retenue		Concessions				Autoprotection <input type="checkbox"/>	Accord N°
N°	N°	N°	N°	N°	N°		
N°	N°	N°	N°	N°	N°		
Vérification de l'absence de tension réalisé par (prénom et nom)				Autorisation de travail			
				N°	N°	N°	N°

9. Régime de travail et concessions

- Compléter la section en indiquant le ou les numéros d'Accord, d'Autorisation de travail, de Retenue ou de concessions;
- En Autoprotection, cocher la case prévue à cet effet;
- Inscrire le nom de la personne qui effectue la vérification de l'absence de tension confirmant l'isolement des sources d'énergie à l'exploitant;

10. Zone protégée

RDT ou RDT désigné : Explication de l'étendue de la zone protégée

10. Zone protégée

- Avant de planifier les mesures de sécurité, cocher la case prévue après avoir expliqué l'étendue de la zone protégée aux membres de l'équipe ou aux autres RDT;

11. Planification des mesures de sécurité

A. Définir la zone de travail en fonction des travaux à réaliser

- S'assurer que la zone de travail est facilement accessible et permet un contact visuel.

B. Contrôler la réalimentation par énergie induite, par la foudre ou par réalimentation accidentelle

- Identifier le ou les endroits choisis pour l'installation des dispositifs de MALT.

C. Identifier les sources d'énergie

- Identifier toutes les sources d'énergie pouvant constituer un danger ;
- Identifier si la distance d'approche est respectée.

12. Application des mesures de sécurité

Vérifier.

Vérifier MALT moyenne tension installées, section 7 complétée ;

Vérifier MALT basse tension installées, préciser localisation :

Vérifier isolement et condamner les dispositifs d'isolement des sources d'énergie utilisés comme mesure de sécurité, section 5 complétée ;

Vérifier distance d'approche respectée.
Si non, préciser les mesures appliquées :

11. et 12. Établissement des mesures de sécurité de la zone de travail (planification et application)

Planification des mesures de sécurité

Cette section sert d'aide-mémoire au RDT. Elle couvre les principaux points suivants :

- Définir l'étendue de la ou des zones de travail
- Identifier l'emplacement des MALT.
- Identifier les sources d'énergie présentes
- Identifier les dispositifs d'isolement des sources d'énergie utilisés comme mesures de sécurité;
- Identifier si les distances d'approche sont respectées.

Application des mesures de sécurité

Cette section sert de suivi au RDT :

- Cocher pour confirmer la vérification de la zone de travail (facilement accessible et permet un contact visuel);
- Cocher pour confirmer que les MALT MT sont installées (section 7 a été vérifiée);
- Cocher pour confirmer que les MALT BT sont installées et préciser l'emplacement.
- Cocher pour confirmer la réalisation de l'isolement et la condamnation des dispositifs d'isolement des sources d'énergie utilisées comme mesures de sécurité (section 5 a été vérifiée).
- Cocher pour confirmer la vérification des distances d'approche;

Identifier les dangers critiques/prédominants et les mesures contrôles

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Source d'énergie : | <input type="checkbox"/> Objets instables ou en hauteur : |
| <input type="checkbox"/> TMS : | <input type="checkbox"/> Opération de levage : |
| <input type="checkbox"/> Chutes : | <input type="checkbox"/> Substances et produits dangereux : |
| <input type="checkbox"/> Véhicules en mouvement (planche signalisation) : | <input type="checkbox"/> Travail en hauteur : |
| <input type="checkbox"/> Espace clos : | <input type="checkbox"/> Travail en présence d'eau : |
| <input type="checkbox"/> Excavation et sols instables : | <input type="checkbox"/> Autres : |

Dangers critiques/prédominants et les mesures de contrôles

- Cocher tous les dangers critiques et prédominants présents et indiquer les mesures de contrôle appliquées.

13. Instructions au personnel

	Rappel des instructions lors de la reprise des travaux			
Valider et rappel de l'aménagement du poste de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décrire la nature et le déroulement des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discuter des méthodes de travail à utiliser et des difficultés qui peuvent survenir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Expliquer à chacun la tâche qui lui est assignée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Expliquer toutes les informations des sections 1 à 12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discuter des dangers critiques et des mesures de contrôle appliquées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'assurer de la compréhension de tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres éléments traités :	AAAA-MM-JJ	AAAA-MM-JJ	AAAA-MM-JJ	AAAA-MM-JJ
	HH : MM	HH : MM	HH : MM	HH : MM

13. Instructions au personnel

- Cocher chacune des cases correspondant aux éléments discutés lors de l'instruction au personnel;
- Au moment du rappel des instructions au personnel, cocher chacune des cases correspondant et indiquer la date et l'heure de la réalisation.

14. Signatures (si requis, ajouter nom ou autres pour identification)

J'atteste avoir compris et être d'accord avec les informations et les instructions reçues.			Fin des travaux (Aucune boîte de condamnation utilisée)	
Signatures	Initiales (lettre moulée)	Date AAAA-MM-JJ	Signatures	Date AAAA-MM-JJ

14. Signatures

- Chaque personne présente dans la zone de travail signe la *Fiche des mesures de sécurité* attestant être d'accord avec les informations et les instructions reçues (*si la signature n'est pas lisible, inscrire le nom en lettre moulée*), inscrit ses initiales et la date;
- Pendant la réalisation des travaux, rayer le nom des personnes qui quittent la zone de travail;
- À la fin des travaux, lorsqu'aucun cadenas individuel n'est utilisé, chaque personne signe dans l'espace prévu et consigne la date.

RDT Désigné

- Les RDT présents dans la zone protégée signent la *Fiche des mesures de sécurité* attestant être d'accord avec l'étendue de la zone protégée et les instructions reçues;

15. Début des travaux

Signature		Date	AAAA-MM-JJ
RDT Désigné			
RDT			

15. Début de travaux

- Le RDT signe la *Fiche des mesures de sécurité* seulement lorsque toutes les personnes présentes ont signé et au moment où il autorise le début des travaux;

RDT Désigné

- Le RDT désigné signe lorsque tous les RDT ont signé la fiche et autorise les autres RDT à entreprendre leurs travaux.

**16. Changements de RDT ou RDT désigné**

Nom (RDT quitte)	Date	AAAA-MM-JJ	Nom (nouveau RDT)	Date	AAAA-MM-JJ

16. Changements de RDT ou RDT désigné

- Le nouveau RDT ou le RDT désigné et le RDT ou le RDT désigné qui quitte inscrivent leurs noms et la date du changement.

**17. Réserve(s)**

A faire

Phasage Générateur de tension Breteille à brancher Autres : _____ Nom de l'exploitant : _____

17. Réserve(s)

- Lorsque les travaux sont terminés, indiquer dans la section appropriée s'il y a une réserve;
- Inscrire le nom de l'exploitant.

18. Fiche(s) annexée(s)

N°	N°	N°	N°

18. Fiche(s) annexée(s)

- Lorsque d'autres fiches sont jointes à la fiche principale, indiquer le numéro de chaque fiche.

19. Fin des travaux

Signature du RDT	Date	AAAA-MM-JJ
Signature du RDT désigné	Date	AAAA-MM-JJ

19. Fin des travaux

- Lorsque les travaux sont terminés et que les mesures de sécurité ont été enlevées, le RDT ou le RDT désigné signe dans l'espace prévu et consigne la date.